

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 Avril 2021 à 18h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 30 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, ZIELINSKI Laetitia, MM : BARDOU Julien, BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, POITOU Michel, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : MARTIN Alexandra, PINARD Laurent (Procuration à DEVIGE Georges)

Invité : DANÉY Jean-Yves, Trésorier

Secrétaire : BONNET Matthias

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réforme de la Fiscalité Directe Locale, les collectivités n'ont plus le pouvoir de voter leur taux de Taxe d'habitation (TH) depuis 2020. De plus, à compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).

En effet, le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat.

En conséquence de cette suppression, les communes se voient ainsi transférer la part Départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de la THRP.

Aussi le taux de référence de la Taxe Foncière sur le bâti sera donc :
Taux communal TFB, soit 14.88% + Taux départemental TFB 2020, soit 22.89%

Aussi, après avoir présenté les propositions budgétaires pour l'année 2021, en dépenses et en recettes, Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 de la façon suivante :

Taxe foncière (bâti) 37.77%

Taxe foncière (non bâti) 28.82%

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les taux mentionnés ci-dessus

2- Approbation du Budget Primitif 2021 – Lotissement Le Renclos

Dépenses de Fonctionnement : 355 020.50 €

Recettes de Fonctionnement : 403 589.69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 335 020.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif - Lotissement Le Renclos 2021

3- Approbation du Budget Primitif 2021 – Multiple Rural

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 21 065.28 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 2 100.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif – Multiple Rural 2021

4- Approbation du Budget Primitif 2021 - Commune

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 991 073.71 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 1 120 845.35 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif -Commune 2021

Les Budgets seront à votre disposition en Mairie pour consultation à compter du 30 Avril 2021.

5- Questions diverses:

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du projet de rénovation de la grange Rue de l'église en logement locatif, l'ATD nous remettra courant mai une note financière du projet. Il rappelle que l'ATD peut nous accompagner des études de conception jusqu'à la notification du marché de travaux.
- ✓ Information reçue de L'INSEE : en raison de la crise sanitaire, le recensement de la population prévu en 2022 sera reporté à 2023
- ✓ En partenariat avec la société ORANGE et l'Association des Maires de Charente, la Mairie participe à une opération de recyclage des mobiles usagés.
Les téléphones mobiles peuvent être déposés en Mairie.
Ils seront récupérés et recyclés par les Ateliers du Bocage. Les mobiles en état de marche seront testés, leurs données effacées puis reconditionnés. L'intégralité des bénéfices sera reversée par Orange à Emmaüs International.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.